

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis dans la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée, "**MiFID II**") et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Définitives en date du 15 février 2023**



**Assistance publique - Hôpitaux de Paris**

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695007T2M60BV5YWT79

Emission de titres d'un montant nominal total de 100.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,578% l'an et venant à échéance le 25 mai 2043 (les « **Titres** »)

Au titre du Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 3.500.000.000 d'euros

**SOUCHE n° : 72**  
**TRANCHE n° : 1**

Prix d'émission : 100 %

**Société Générale Corporate & Investment Banking**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 12 avril 2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") sous le n° 22-104 en date du 12 avril 2022 et le supplément au prospectus de base en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 approuvé par l'AMF sous le n° 22-367 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 qui constituent ensemble un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (tel que modifié, le "**Règlement Prospectus**"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins du Règlement Prospectus et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<https://www.aphp.fr/prospectus-de-base-du-programme-emtn-de-lap-hp>).

1. **Emetteur :** Assistance publique - Hôpitaux de Paris
2. (i) **Souche n° :** 72  
(ii) **Tranche n° :** 1  
(iii) **Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :** Non Applicable
3. **Devise(s) Prévues(s) :** Euro (€)
4. **Montant Nominal Total :**
  - (i) **Souche :** 100.000.000 €
  - (ii) **Tranche :** 100.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (i) **Date d'Emission :** 17 février 2023  
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 25 mai 2043
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,578 %  
*(autres détails indiqués ci-après)*
10. **Base de Remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.  
*(autres détails indiqués ci-après)*

11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable
13. (i) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (ii) **Date d'autorisation d'émission :** Décision de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 08 février 2023 se basant sur le PGFP 2022-2026 approuvé en 2022.
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 3,578 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 25 mai de chaque année, du 25 mai 2023 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse), non ajusté. Il est prévu une première période d'intérêts courte pour la période allant de la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'au 25 mai 2023 (exclu) (le « **Premier Coupon Court** »)
- (iii) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 3.578 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Pour le Premier Coupon Court, le Montant de Coupon Brisé est de 950,87 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, payable le 25 mai 2023
- (v) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** Exact/Exact - ICMA
- (vi) **Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** 25 mai de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation :** Non Applicable

## STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- Dans les cas des Titres à Remboursement Indexé :** Non Applicable
20. **Montant de Versement Echelonné :**
- (a) Date(s) de Versement Echelonné : Non Applicable
- (b) Montant(s) de Versement Echelonné de chaque Titre : Non Applicable
21. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(f) des Modalités des Titres) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8 des Modalités des Titres) : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

## STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. **Place(s) Financière(s) (Article 6(g) des Modalités des Titres) :** Non Applicable
24. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Non Applicable
25. **Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :** Non Applicable
26. **Stipulations relatives à la consolidation :** Non Applicable

**27. Masse (Article 10 des Modalités des Titres) :**

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et sauf si un Représentant a été désigné au titre de cette Souche, le Titulaire concerné exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de Commerce, telles que complétées par les Modalités. L'Emetteur devra tenir un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en sa qualité et devra le rendre disponible, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

**OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 3.500.000.000 d'euros de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

**RESPONSABILITE**

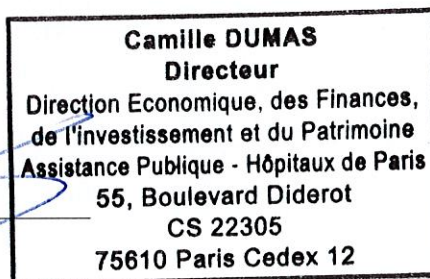
L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : \_\_\_\_\_

Camille DUMAS

En sa qualité de Directeur de la Direction Economique, Financière, de l'investissement et du Patrimoine  
Dûment habilité



## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Euronext Paris

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 17 février 2023 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non Applicable

- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 14.450 € (hors taxes)

### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA (perspective négative) par Fitch Ratings Ireland Limited ("**Fitch**") et d'une notation AA (perspective négative) par S&P Global Ratings Europe Limited ("**S&P**").

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Fitch et S&P sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC).

Conversion en euros : Non Applicable

### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt

significatif, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission des Titres. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. RAISONS DE L'OFFRE ET MONTANT NET ESTIME

Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Emetteur.

Estimation des produits nets : 99.800.000 €

#### 5. RENDEMENT

Rendement : 3,578 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

#### 6. PLACEMENT

**Si syndiqué,**

(i) Noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

**Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :** Société Générale

**Restrictions de vente**  
**- Etats-Unis d'Amérique :** Réglementation *S Compliance Category 1*; Règles TEFRA Non Applicables

#### 7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR001400FYM3

Code commun : 258967801

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. : Non

(c) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **Banque Internationale à Luxembourg S.A.**  
69, route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Noms et adresses de l'Agent de Calcul : **Banque Internationale à Luxembourg S.A.**  
69, route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable

**8. INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DANS L'EEE**

Non Applicable

**9. INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL AU ROYAUME-UNI**

Non Applicable